

兩國全權委員非正式會見要録

第一號

La notice présentée par les Plénipotentiaires du Japon à la séance du 23 Août et formulant en quatre points la proposition de restaurer à la Russie la partie Nord de Sakhaline moyennant une somme de 1,200,000,000 iens, a fait l'objet de la plus sérieuse considération de la part du Gouvernement Impérial de Russie.

En réponse à cette notice, les Plénipotentiaires de Russie ont l'honneur d'informer les Plénipotentiaires du Japon que le versement de toute somme, exceptée celle pour l'entretien des prisonniers de guerre, étant contraire à l'une des principales bases exposées par la Russie lors de l'ouverture des négociations, le Gouvernement Impérial de Russie se voit dans l'impossibilité de consentir à la proposition précitée.

Les Plénipotentiaires de Russie ont également présenté à la Conférence des raisons très sérieuses pour démontrer l'importance pour la Russie de la possession de toute l'île de Sakhaline.

Toutefois Sa Majesté l'Empereur, afin de donner un nouveau témoignage de Son sincère désir de contribuer au rétablissement de la paix en Extrême Orient, consent à céder au Japon la partie sud de l'île de Sakhaline, à condition que la partie nord reste en la possession de la Russie, sans aucune compensation pécunière. Il est bien entendu que le Japon devra dans ce cas garantir la liberté de navigation dans le détroit de Lapérouse et s'engager à ne prendre aucune mesure militaire dans la partie de Sakhaline occupée par lui.

En présentant ce projet à la considération des Plénipotentiaires du Japon, les Plénipotentiaires de Russie ont l'honneur de déclarer sur l'ordre de leur Auguste Maître, que ce projet forme la dernière concession que la Russie puisse faire dans le but unique d'arriver à une entente.

第二號

The Japanese Government sincerely believe that they are justly entitled to claim reimbursement of the expenses of the war, but taking note of the absolute refusal of the Russian Government to entertain such a claim, and considering the consequences that would inevitably ensue if they should persist in their demand, have, for the sake of humanity and civilization and in recognition of the true interest of Japan and Russia, authorized the Plenipotentiaries of Japan to offer to withdraw the claim to such reimbursement, provided Russia recognizes as a fait accompli the occupation of the Island of Saghalien by Japan.